1111 chemin Raoul Coletta
83110 SANARY-SUR-MER
Tél. 06.61.44.84.32
Email : claire.beaumel@gmail.com Web : www.claire-harmonie.fr
N° Siret : 990 479 073 00019 : - Code APE : *9001Z*

Bulletin d'adhésion à l'association Claire Harmonie

Saison 2026-2027

NOM: _____

PRENOM: _____

DATE DE NAISSANCE: _____

ADRESSE: _____

TELEPHONE: _____

E-MAIL: _____

Adhésion :15€ ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement

MUNZ FLOOR: (valable 6 mois) ☐ Carte 10 cours de 1h30 +1 offert (250€) *(soit 23€ le cours)* ☐ Carte 20 Cours de 1h30 +1 offert (440€) *(soit 21€ le cours)*

DANSE INTUITIVE et/ou SLOW & FLOW (valable 6 mois) ☐ Carte 10 ateliers de 1h (150€) *(soit 15€ le cours)* ☐ Carte 20 ateliers de 1h+ (260€) *(soit 13€ le cours)*

Règlement : ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement

Fréquences: ☐ 1 fois …../…../….. ☐ 2 fois …../…../….. ☐ 3 fois …../…../….. ☐ 4 fois …../…../…..
(si paiement en espèces ou par virement, prévoir chèques de garantie)

RIB CLAIRE HARMONIE
Domiciliation: **SG SANARY-SUR-MER (02108) 13 BD ESTIENNE D'ORVES 83110 SANARY SUR MER**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	**02108**	**00037292170**	**40**

IBAN: **FR76 3000 3021 0800 0372 9217 040**
BIC-ADRESSE SWIFT: **SOGEFRPP**

Essai	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Offert

CONDITIONS GENERALES ADHÉSION

1) Le paiement de l'adhésion et des cours devra se faire en totalité, le jour de l'adhésion en espèces, par chèque bancaire (2,3 ou 4 chèques différents) ou virement.
2) Les cartes de 10 et 20 séances sont valables 6 mois à partir de la date de paiement, dans la limite de la saison en cours.
3) Les séances ne sont pas toujours dispensées pendant les vacances scolaires, et certaines autres périodes de fermeture exceptionnelles peuvent également survenir et vous seront communiqué en amont.
4) Les séances seront maintenues sous réserve d'un nombre minimum de participants.
5) Les forfaits et cartes sont nominatives, ne peuvent pas être partagées ou utilisé par une autre personne. Elles ne sont ni remboursables, ni échangeables, sauf en cas de force majeure appréciée par l'association.
6) La non-fréquentation des cours, pour quelque motif que ce soit, ne pourra entrainer aucun remboursement ni partiel ni total.
7) L'association se réserve le droit de modifier l'organisation des cours en cas de nécessité.
8) En cas de vol, *Claire Harmonie* décline toute responsabilité.
9) Pour les adhérents mineurs, il est expressément demandé aux parents d'accompagner leurs enfants, pour s'assurer de la présence du professeur ou d'un membre du bureau et venir les rechercher dès la fin du cours, dans la salle. En dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents. L'association ne saurait être tenue responsable de tous problèmes extérieurs à la salle de cours.
10) L'adhérent s'engage à respecter les consignes sanitaires et de sécurité en vigueur dans les salles qui lui sont mise à disposition. Le non-respect de ces obligations peut conduire à l'exclusion de l'adhérent sans possibilité de remboursement.
11) Les informations portées sur la fiche individuelle peuvent être transmises aux Fédérations et organismes d'assurance auxquels l'Association *Claire Harmonie* est affiliée. L'assurance de *Claire Harmonie* couvre la responsabilité civile légale. L'association m'a bien informé que mon adhésion ne couvre que les dommages causés à des tiers dans le cadre des activités pratiquées.
12) L'adhérent atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer les activités, le matériel et les installations proposées par l'association *Claire Harmonie*, dont il reconnait avoir une parfaite connaissance. En cas de problème particulier merci de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité. A défaut de certificat ou en cas de fausse déclaration, l'association *Claire Harmonie* ne pourra être en aucun cas tenue responsable d'éventuels incidents ou problème de santé survenus lors des activités.
13) Droits à l'image: l'association se réserve également le droit d'exploiter librement toutes photos et vidéos (liste non exhaustive) prises et enregistrées à l'occasion des événements qu'elle organise et auxquels elle participe. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable. L'adhérent reconnait être entièrement rempli de ses droits et il ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Fait à Sanary-sur-mer **Le ____ / ____ / _____**

Signature de l'adhérent, précédée de la mention *Lu et approuvé*